

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	3 057 665	17,78	3 187 000	566 649	19,50	621 465	92,39
Taxe foncière (non bâti).....	19 871	50,23	21 400	10 749	50,23	10 749	148,17
CFE.....	360 883	7,08	354 500	25 099	07,08	25 099	50,56
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>			Totaux :	602 497		657 313	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	10
Taxe foncière (bâti).....	17,78		
Taxe foncière (non bâti).....	50,23		
CFE.....	7,08		
Produit total souhaité			
657 313			
= 1.091314			
Produit total de référence (total colonne 4)			
602 497			
			(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
123 205	13 675	30 634	137 103	7 953	>>>	312 570
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	contribution	versement	Effet du coefficient correcteur contribution	
48 139			74 841	360 526		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produits attendus des taxes à taux votés (colonne 6)	657 313	+	312 570	+	48 139	+	0	-	74 841	+	360 526	=	1 303 707
			Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement correcteur coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A BASTIA
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
LUDOVIC ROBERT
Le 14 MARS 2022

Le préfet,
le



Le maire,
28/03/2022

Accusé de réception en préfecture
02B-20002513-2022-33-AT13-AL
Date de réception préfecture : 05/03/2022